

(fenêtres) (sur · cours)

**Retour sur
mouvement**
notre dossier
sur le conflit du
printemps

Salaires
le contentieux
grandit

CP à 10
bilan d'une année

**LES RENDEZ-VOUS
DE LA RENTRÉE**



SNUsp
éducation syndicate U

(fenêtres) (sur · cours)

N° 244

1^{er} septembre 2003

Edit



Actu

5

RENTRÉE : la FSU rencontre le premier ministre.
A.E. : les écoles se vident.
SALAIRES : le contentieux grandit.



Dossier

14

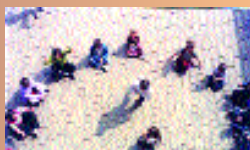


RETOUR SUR MOUVEMENT : éducation et retraites... le mouvement de ce printemps aura posé des questions de société.

Métier

20

PORTRAIT : Nathalie Caussimont, ex-aide éducatrice.
CP À 10 : cent classes de CP à effectifs réduits... premiers bilans.
NOUVEAUX PROGRAMMES : défaut de moyens.



Réflexions

28



OMC : le prochain sommet à Cancun risque d'être contesté.
INTERVIEW : Stanislas Nordey, directeur de l'école de théâtre national de Bretagne, revient sur la lutte des intermittents.

Tempête, canicule... ces drames rappellent malheureusement qu'un service public à minima a des conséquences catastrophiques. Pourtant, dans ces moments difficiles, les éloges sur les personnels ne manquent pas. Comme s'il fallait attendre ces situations pour découvrir leur dévouement et prendre la mesure des besoins de la collectivité ! En sera-t-il de même pour la culture ? L'École ? Faut-il attendre de constater que trop d'enfants sont en difficulté pour chercher des remèdes ? Et assurer alors que les enseignants sont « formidables » ? Un seul « grand débat » sur l'École ne pourra suffire. Alors qu'aucune création de poste n'était prévu par le gouvernement, à l'origine, 1500 postes ont été annoncés pour les écoles à la prochaine rentrée. Cela reste insuffisant. Le gouvernement doit aller plus loin et prouver son engagement pour l'éducation en prenant des mesures concrètes pour le fonctionnement des écoles, les conditions de scolarisation des élèves, l'évolution du métier... Cette ambition d'assurer la réussite de tous sur tout le territoire, a été fortement portée tout au long du mouvement par les enseignants. Sinon, dans un climat social déjà bien tendu, les enseignants seraient amenés à se mobiliser à nouveau. Rendez-vous est pris dès la rentrée !

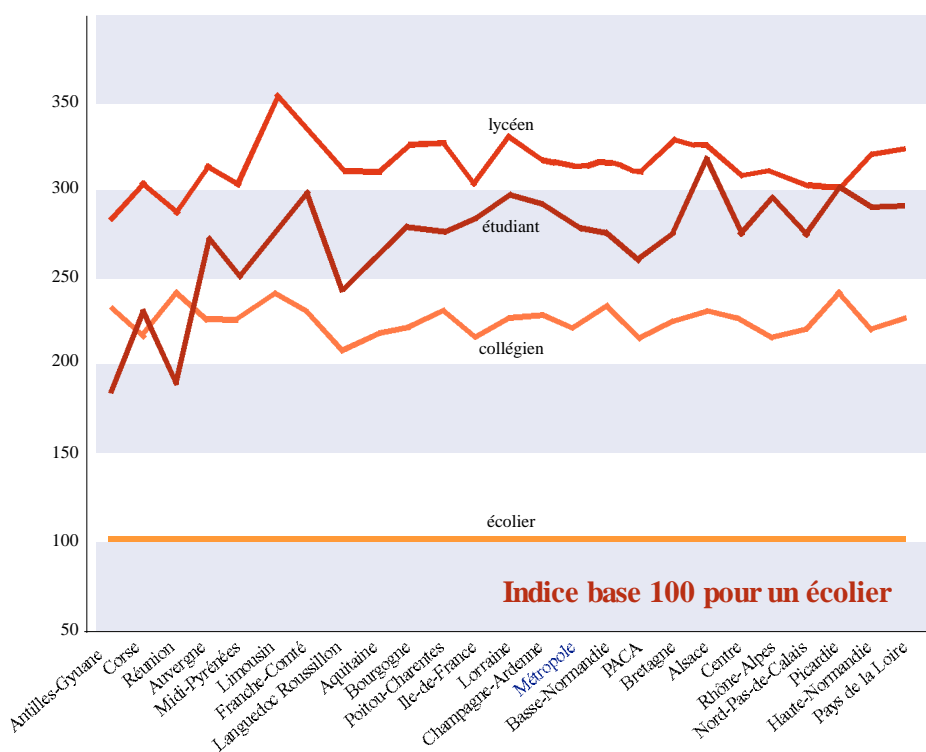
Bernadette Groison

Combien coûtent écolier, lycéen, étudiant ?

Dans sa dernière édition, la «Géographie de l'école», ouvrage qui recense les travaux de la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Education nationale, regroupe différentes dépenses du ministère. Grâce à un découpage par région, nous apprenons ainsi qu'un lycéen du Limousin coûte 3,5 fois plus cher qu'un écolier. Et qu'en France, un lycéen entraîne des dépenses d'Etat supérieures à un étudiant. Car il s'agit là uniquement des dépenses du ministère, les dépenses des collectivités locales n'étant pas concernées. De même ne sont pas concernées les recettes (droits d'inscription pour les étudiants par exemple).

Notez enfin qu'il s'agit d'un comparatif donc établi sur la base d'une référence (ici 100 pour les écoliers), ce qui ne veut pas dire que les écoliers coûtent la même chose au ministère dans toutes les régions. Rappelons par ailleurs qu'un écolier français est un des moins «cher» des pays de l'OCDE.

Dépenses comparées du ministère de l'Education nationale par niveau d'enseignement en 2001



Source : MGENR-DEP

Le calendrier manque de rythme

D'un vote du calendrier scolaire à l'autre, les débats du conseil supérieur de l'éducation se suivent et se ressemblent et l'intérêt de l'élève est insuffisamment pris en compte. Celui du mois de juin n'a pas échappé à la règle.

Pour les trois années scolaires à suivre, l'alternance période de classe / période de vacances

est toujours aussi déséquilibrée. Alors que le rythme 7 semaines de classe, 2 se-

maines de vacances semble faire consensus, selon les années et les zones, certains devront travailler 11 semaines entre printemps et été. Les vacances d'automne quant à elles ne comptent toujours que 10 jours.

Par ailleurs, le SNUipp a demandé une fois de plus que soit entreprise une mise à plat des différents dispositifs d'organisation du temps scolaire existant.



Handicap international : campagne de rentrée

On ne présente plus Handicap international, association qui lutte pour agir contre les mines antipersonnel, accompagner les personnes handicapées, intervenir en urgence...

À cette rentrée, elle renouvelle son opération Kit plio, qui permet de couvrir 10 livres et cahiers. Pour chaque kit acheté cinq euros, un euro est reversé à l'association. L'année passée, cette opération a permis de réunir 300 000 euros en faveur des personnes handicapées. Rens. : www.handicap-international.org



Le trafic d'êtres humains prospère

Selon des évaluations du département d'état américain, de 800 000 à 900 000 personnes seraient enrôlées chaque année dans le commerce sexuel ou le travail forcé de type esclavagiste. Les trafiquants recrutent leurs victimes là où règne la pauvreté ou dans des zones de conflits. D'après les Nations Unies, les revenus dégagés par ce type de criminalité atteignent de 7 à 10 milliards de dollars par an. Ce rapport pointe quinze pays comme ne luttant pas assez énergiquement contre ce phénomène dont, en Europe, la Grèce, la Bosnie-Herzégovine et la Turquie. Un document de l'Organisation internationale du travail estime quant à lui à 8,4 millions le nombre de mineurs victimes de ce type de trafic, qu'ils soient vendus dans leur pays ou à l'exportation comme esclaves ou prostitués.

5,4 millions

d'enfants et 3,1 millions de familles vont bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) en 2003. Elle avait concerné 5,5 millions d'enfants en 2002. L'ARS est versée aux familles sous conditions de ressources pour des enfants scolarisés entre 6 et 18 ans. Son montant est de 253,30 euros contre 249,07 l'an dernier. Elle est dégressive en fonction de dépassements limités du plafond de ressources.

Des restrictions au droit syndical

Le Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail déplore d'avoir à se pencher sur des pays où les traditions de liberté d'association semblaient bien ancrées. Le Comité de la liberté syndicale a épinglé l'Ethiopie, le Canada, le Danemark, la Suède et la Turquie pour restrictions au droit de négociation collective et au droit de grève. La situation en Colombie, au Guatemala au Venezuela est plus préoccupante, les syndicalistes étant victimes de violence. En Biélorussie, le gouvernement a pris le contrôle de la fédération syndicale nationale. La répression policière au cours de conflits du travail en Chine a été dénoncée par le Comité ainsi que les menaces et intimidations qui ont cours à Cuba.

Canicule aux Urgences

« Je suis terriblement inquiet »

Dès le mois de juillet vous alertiez les autorités sur la faiblesse des structures d'urgence. Pour quelles raisons ?

Chaque année c'est la même chose. 25 à 30% de lits en moins dans les hôpitaux pendant la période estivale et des heures d'attente aux Urgences : le manque de moyens est catastrophique. Et ça fait quatre ans que cela dure ! J'avais été reçu au ministère le 23 juillet dernier par Jean-François Mattéi, mais cela ne semblait pas trop le préoccuper. Et puis voilà, on est arrivé au chaos. En fait, les hôpitaux se servent de ces périodes estivales pour tenter de rentrer dans leurs budgets, en fermant un maximum de lits. L'ampleur du drame de cet été m'effraie particulièrement. Où étaient les généralistes qui réclamaient 20 euros au mois de juin ?

Les dernières mesures gouvernementales ont-elles aggravé la situation ?

Ça ne l'a de toute façon pas amélioré. C'est



Patrick Pelloux, président de l'association des médecins urgentistes de France (AMUF) et adjoint au chef des urgences à l'hôpital Saint-Antoine à Paris.

la pensée unique de dire que l'hôpital coûte cher et que l'on peut faire mieux avec moins d'argent. Aujourd'hui, la politique hospitalière a plus à voir avec une gestion économique qu'avec une vision de la santé.

Le service hospitalier est-il encore à la hauteur ?

Non, il est par terre. Je suis vraiment pessimiste quant à un renouveau

du service public face à un gouvernement « ultra-libéral » qui pense que le privé pourrait améliorer cela. Il y en a même certains qui disent que sur Paris deux services d'urgence suffiraient ! Je suis terriblement inquiet. Et tout ce qui vient de se passer va finir d'achever le service public. Les hôpitaux ne sont pas destinés à générer des bénéfices.

Propos recueillis par
Ann Isabel

Deuxième FSE :

« pour une autre Europe »

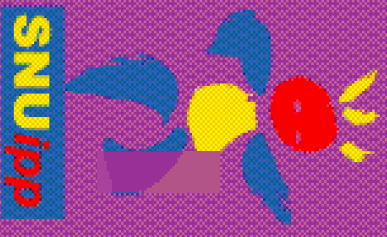
À la suite du Forum social mondial de Porto Allègre et dans le même esprit il y a eu Florence où se déroula le premier Forum social européen (FSE). Les villes de Paris, St Denis, Bobigny et Ivry accueilleront du 12 au 16 novembre 2003, la deuxième version de ces « rencontres et échanges pour les mouvements sociaux et citoyens ». Ainsi se définit le FSE. Mais il se veut également « un lieu d'élaboration d'alternatives et de stratégies pour les mettre en œuvre ». Car « une autre Europe est possible » pour jouer un rôle décisif dans le monde.

Les cinq axes du programme de ce deuxième rendez-vous continental proposent de débattre « contre » la guerre, le néolibéralisme, la logique de profit, le processus de

marchandisation, le racisme, la xénophobie et l'exclusion, mais aussi « pour » une Europe de la paix et de la justice, de la solidarité, ouverte sur le monde ; pour une Europe des droits, sociale et démocratique, pour une société de justice sociale, écologiquement soutenable, pour une Europe démocratique de l'information, de la culture et de l'éducation, pour une Europe accueillante aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. Active dans la préparation du FSE, la FSU sera présente dans les débats. Elle participera également à la manifestation organisée par la Confédération européenne des syndicats (CES) le 4 octobre à Rome, qui coïncidera avec le lancement de la conférence intergouvernemental sur la constitution de l'Europe.

Quelles ^s ~~est~~ ^{sont} ~~la~~ ^{les} valeurs de l'école ?

L'école ça n'a pas de prix !



Les rendez-vous de la rentrée

A la veille de la rentrée le Premier ministre a reçu les syndicats Pour les écouter. Mais pour les entendre ?

A la veille d'une rentrée qui va remettre l'éducation nationale sur le devant de la scène sociale après les mouvements du printemps dernier, le Premier ministre a tenu, pour « la première fois » à rencontrer les syndicats, en commençant le 21 août dernier par la FSU. « Première fois » veut dire que jamais un chef de gouvernement n'avait procédé de la sorte, mais aussi que, malgré les demandes répétées de la FSU et de l'intersyndicale, Jean-Pierre Raffarin n'avait jamais cru nécessaire de rencontrer les syndicats enseignants.

C'est donc chose faite. Côté Premier ministre, on tenait à faire des déclarations de principe : d'abord sur « replaçons l'éducation au cœur de la nation », ses précédents discours et projets de budget n'en faisant plus une priorité. Ensuite sur le dialogue social : « Dans l'éducation nationale, le dialogue social doit être renouvelé. Je le dis directement : le gouvernement reconnaît le rôle des syndicats et souhaite avoir des interlocuteurs organisés pour que chacun, dans la mission qui est la sienne, puisse participer au développement de l'école ». Enfin, sur un débat national sur l'école : « La Nation doit dire clairement ce qu'elle attend de l'école pour ce début du XXI^e siècle. C'est pourquoi, le Gouvernement va organiser un grand débat national (...) pour parvenir à un diagnostic partagé, à partir duquel une nouvelle loi d'orientation sera débattue et adoptée par le Parlement ». Répondant au mouvement du printemps dernier, Jean-Pierre Raffarin a cru devoir préciser : « J'ai la conviction que seul ce diagnostic préalable peut nous permettre de dégager les voies et moyens, y compris budgétaires, pour répondre aux interrogations de nos concitoyens et donner à l'éducation nationale de nouvelles perspectives ».

Face à une rentrée qui s'annonce difficile, la FSU a tenu à rappeler que « le conflit que nous venons de connaître implique des réponses concrètes qui manifestent que les personnels ont été entendus et que cela est une des conditions du dialogue ». La délégation



Face à l'insistance du Premier ministre sur le dialogue social, Nicole Geneix a rappelé que ses propositions sur la transformation de l'école restaient aujourd'hui sans réponse.

FSU a préalablement insisté sur la question des prélèvements pour grèves en demandant une discussion et l'abandon de toute mesure d'exception. Elle a rappelé que l'appel au dialogue social s'accommode bien mal d'une attitude revancharde visant à pénaliser durement les grévistes. Puis la délégation a rappelé les sujets qui ont marqué le conflit (priorité à l'éducation, encadrement éducatif, décentralisation, recrutements, projet de loi sur l'université...) et alerté sur la situation à la rentrée et les insuffisances du projet de budget 2004.

Il faut rappeler que le 28 juillet dernier un comité interministériel consacré à l'éducation annonçait la création de 1500 postes pour le primaire en 2004. Ce qui reste en deçà des besoins puisque 52 700 élèves supplémentaires sont attendus. On revient cependant de loin puisqu'au nom du principe budgétaire de non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partants en retraite, il ne devait y avoir aucune création. La mobilisation importante des

enseignants a porté quelques fruits.

Le comité interministériel annonçait également la création de 4000 postes supplémentaires d'assistants d'éducation (voir page 10) recrutés entre septembre et janvier avec priorité donnée au primaire. Pour le reste, concernant la rentrée 2004, le gouvernement persiste dans la suppression de 1500 postes dans le secondaire et de 1000 personnels ATOSS alors que les besoins sont nombreux, notamment en assistantes sociales et en infirmières.

Concernant la rentrée, Nicole Geneix a posé trois questions d'importance au Premier ministre. D'abord sur le travail mis à mal dans de nombreuses écoles par la disparition de métiers que les A.E. ont créés. Ensuite sur la situation des maternelles qui sont toujours les premières touchées lorsqu'il y a des problèmes d'effectifs : on note déjà la baisse de scolarisation des 2-3 ans dans plusieurs départements. Enfin sur les listes complémentaires : l'an dernier 4814 enseignants ont ainsi été recrutés sans formation ; cette année ils seront entre 3500 et 4000, ce qui montre que le problème n'est pas en voie de résorption.

Dans la discussion le Premier ministre a proposé des ouvertures de discussions sur un certain nombre de sujets : s'agissant du rachat des années d'études pour les retraites un groupe de travail discutera à partir d'une proposition précise du gouvernement. La question des recrutements et de l'attractivité des métiers devrait aussi faire l'objet d'une discussion, tout comme le rôle et la place des personnels « non enseignants ».

Face à l'insistance du Premier ministre sur le dialogue social, Nicole Geneix a rappelé que ses propositions sur la transformation de l'école restaient aujourd'hui sans réponse.

A sa sortie de Matignon, Gérard Aschieri, a souligné que la FSU avait été « écoutée », mais qu'on ne savait si elle serait « entendue ». Ce qui incite à se faire entendre en tous lieux.

Jacques Mucchielli

Décentralisation : « faire respecter le principe d'égalité »

En décidant d'une nouvelle rédaction de la loi sur le rôle de l'état, de la réaffirmation de son caractère national et de la nécessité « de faire respecter le principe d'égalité » sur tout le territoire, le gouvernement veut répondre aux craintes exprimées lors du mouvement du printemps dernier d'un risque de démantèlement et de privatisation de l'éducation. De même, le renoncement du transfert aux collectivités territoriales des assistantes sociales, des conseillers d'orientation psychologues scolaires, des médecins scolaires et le retrait des articles concernant l'autonomie des établissements du second degré marquent-ils un coup d'arrêt à la logique d'éclatement du service public. Rien ne justifie cependant le maintien du transfert des missions et les personnels TOS à la Fonction publique territoriale, soit 90 000 agents pour l'accueil, l'entretien et la restauration dans les établissements.

« Faire respecter le principe d'égalité » d'accès au service public d'éducation sur tout le territoire reste bien l'enjeu majeur et, dans le contexte actuel d'inégalités entre régions et collectivités, des garde-fous sont aujourd'hui indispensables. Si les mesures voulues par le gouvernement n'ont pas concerné directement le premier degré, les inégalités entre écoles, elles, existent déjà et tendent à s'accroître. Le SNUipp au travers d'une enquête récente avait mis en évidence des écarts de financement entre écoles pouvant aller de 1 à 10 selon les municipalités. Aussi propose-t-il de rechercher une forme de péréquation qui assurerait en tout lieu du territoire le financement de ce qui doit constituer la base d'un enseignement de qualité. Il suggère également l'établissement d'un cahier des charges national définissant un seuil minimum d'équipement pour chaque école. Près de 64 % des écoles possèdent au plus 4 ordinateurs, dont 34 % n'en possèdent qu'un et 12 % aucun. Et le B2I devient obligatoire pour chaque élève de CM2 cette année !

A.E. : les écoles se vident

Les annonces du ministère concernant les assistants d'éducation cachent mal la misère qui attend les écoles.

Les assistants d'éducation qui vont remplacer les aides-éducateurs et les MI-SE ont vu leur nombre augmenter suite aux premières annonces gouvernementales. 4 000 créations supplémentaires devraient s'ajouter aux 16 000 initialement prévues. Les répartitions académiques dont les répartitions 1^{er} et 2nd degrés ne sont pas encore connues. Une seule certitude, cela ne suffira pas et les écoles vont être sacrifiées !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans le primaire, 14 000 contrats d'aides éducateurs ont pris fin en juin auxquels il faut ajouter tous ceux qui sont partis avant terme et qui étaient autour de 1 500. Même hécatombe en 2003/2004. 6000 aides éducateurs dont



Parmi les activités des ex-aides-éducateurs, animer les BCD et les TICE. Elles sont aujourd'hui remises en question...

le contrat prendra son terme de janvier à juin 2004 vont quitter les écoles, plus les 1500 qui n'iront sans doute pas à la fin de leur contrat... Dans les écoles, sur deux années, ces départs, autour de 23 000, ne seront remplacés que par une promesse de 10 000 assistants d'éducation. Les écoles vont connaître comme un grand vide. D'autant que les recrutements n'ont pas commencé partout. La plus grande confusion risque de régner à la rentrée notamment pour l'intégration des enfants handicapés. Parmi ces postes d'assistants d'éducation,

le ministre a annoncé en janvier la création de 6 000 postes d'assistants de vie scolaire (A.V.S.).

Les enseignants de ces écoles vont être contraints à travailler de nouveau seuls dans leur classe.

Lydie Buguet

Inquiétudes sur les AVS

La FNASEPH* qui emploie elle-même 2300 salariés sur des missions d'AVS, a réalisé en juillet une enquête auprès de 54 départements pour avoir une idée plus claire de la situation à la rentrée. Les conditions d'accueil s'annoncent difficiles et les inquiétudes sont multiples. La première vient du nombre d'AVS. « Le compte n'y est pas, insiste Marie-Christine Philbert, présidente de l'association, nous avons évalué à 8000 à 9000 les personnes nécessaires pour combler les besoins ». Deuxième inquiétude, les missions données aux assistants. « Beaucoup ne font pas la différence entre les AVSi qui accompagnent un enfant sur un projet individualisé et les AVSco qui interviennent sur une classe (CLIS, UPI) », explique-t-elle. Liberté est laissée aux inspecteurs d'Académie du choix des missions et certains annoncent d'ores et déjà qu'aucun AVS ne sera recruté sur un projet individualisé. Résultat, des enfants vont rester sans solution à la rentrée. Sur 40 départements capables de répondre, l'association a déjà dénombré 500 cas. Autre point sombre : aucune avancée n'est perceptible quant à la professionnalisation de telles fonctions et à leur encadrement, ce que réclament toutes les organisations et syndicats. Malgré le gain d'un statut d'agent public, les missions nouvelles mises à jour par les aides éducateurs n'ont pas été transformées en métiers nouveaux.

* Fédération Nationale de l'Accompagnement Scolaire des élèves Présentant un Handicap

« Pas touche à l'école maternelle ! »

Une brochure de quatre pages est publiée en commun par les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves et l'AGIEM pour défendre l'école maternelle



« **T**ouche pas à l'école maternelle ! » : sous ce titre est diffusée aux enseignants et aux parents d'élèves une brochure commune des organisations FCPE, PEEP, AGIEM, SNUipp, SE et SGEN. Une initiative qui intervient au moment où pèsent nombre d'incertitudes sur l'avenir de l'école maternelle. Dans un contexte de diminution de la dépense publique et de redéploiement des postes, le taux de scolarisation des enfants âgés de deux ans connaît une chute sensible (32 % en 2003 pour 35,7 % en 2000). Pourtant il faut accueillir à cette rentrée

32 900 élèves supplémentaires et l'école maternelle devra faire face à une nouvelle augmentation massive à la rentrée 2004 avec 52 700 élèves de plus. « Exception française », notre pays « offre partout sur le territoire, des structures de scolarisation des jeunes enfants, laïques, gratuites, intégrées au système éducatif, et appuyées sur des personnels enseignants » mais « des efforts importants restent à faire... pour réduire les effectifs, et accroître sur l'ensemble du territoire les possibilités de scolarisation, des tout-petits », précise le document.

Débats publics, conférences de presse... à cette rentrée, de nombreuses initiatives vont être prises par les organisations pour mener campagne dans les départements en faveur de cette grande école.

Gilles Sarotte

Le temps partiel évolue

Jusqu'à présent la seule quotité autorisée pour le temps partiel d'un enseignant du premier degré était le mi-temps. La loi votée cet été précise les nouvelles quotités accordées de plein droit aux fonctionnaires à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Elles seront dorénavant de 50 %, 60 %, 70 % et 80 %. Pour les enseignants : « les quotités de travail à temps partiel, y compris lorsque le temps partiel est de droit, peuvent être aménagées, de façon à obtenir un service

hebdomadaire comprenant soit un nombre entier d'heures, soit un nombre entier de demi-journées dans des conditions fixées par un décret en conseil d'état ». Le décret est à venir et son projet déjà bien avancé présenterait les options suivantes pour les enseignants du premier degré.

Dans le cas de la semaine à 4,5 jours le nombre de demi-journées travaillées pourrait être de quatre, cinq, six ou sept ce qui correspondrait respectivement à

des quotités effectives de 50 % ; 55,55 % ; 66,66 % ; 77,77 %.

Dans le cas de la semaine à 4 jours, le nombre de demi-journées travaillées serait de quatre, cinq ou six soit 50 %, 62,5 % et 75 %. En tout état de cause, la loi prévoit l'adoption du décret par le Conseil d'état avant le 31 décembre 2004. Ces nouvelles modalités prennent acte de l'évolution et des attentes en cours que le SNUipp avait à maintes reprises mises en évidence.

Crédits : le retour

Suite au mouvement du printemps, le ministre de l'éducation nationale avait annoncé que 80 millions allaient être débloqués pour cette rentrée.

Ce budget complémentaire devait permettre le recrutement de 4000 assistants d'éducation et le retour de crédits. Le ministère a confirmé cette annonce, mais la répartition entre crédits formation continue, crédits pédagogiques... n'a pas encore été communiquée.

« Les passions, quelles qu'elles soient, sont les adjuvants précieux à la mobilisation collective. (...)

La politique ne les sollicite pas par accident ; elle les sollicite par essence. »

Olivier Le Cour Grandmaison,
Maître de conférences
en Science politique .

CNDP, les dés sont pipés

« Pourquoi délocaliser le CNDP à Chasseneuil du Poitou, en quoi cela sert-il la nouvelle organisation du CNDP ? En quoi cela contribue-t-il à sa modernisation, le rend-t-il plus à même de remplir ses missions ? »... Ces questions, posées par l'intersyndicale CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education du CNDP lors du conseil d'administration de fin juillet, n'ont pas donné lieu à des réponses convaincantes. Cette décision apparaît de plus en plus comme un choix politique et l'argumentaire de la direction plaqué a posteriori. La manière dont le dossier du CNDP est traité dans la précipitation ne tient compte ni des personnels ni des missions de l'établissement. Encore un dossier qui met à mal le fameux dialogue social.

Salaires : le contentieux grandit !

C'est devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, le 10 juillet dernier, que le Ministre, Jean Paul Delevoye, s'est engagé à « un rendez-vous salarial en septembre » reconnaissant dans le même temps que « l'équation n'est pas facile ». Interrogé fin juillet sur une éventuelle augmentation des fonctionnaires, le premier ministre avait préféré renvoyer au ministre de la F.P., le règlement de cette question. Le « calendrier » et la « méthode » devraient être arrêtés définitivement fin août une fois les derniers arbitrages budgétaires rendus. Cependant, rien n'est encore sûr et la marge est réduite pour les « discussions » annoncées. Car il ne s'agit pas de négociations. Du ministère du budget à celui de la fonction publique, les déclarations successives ont à plusieurs reprises laissé entendre qu'une politique de réduction du nombre d'agents de l'état permettrait « d'engager des négociations

pour pouvoir restituer aux salariés une partie des gains de productivité réalisés ». Cette forme « d'intéressement » des agents à la réforme de l'état a été repoussée par les fédérations de fonctionnaires qui demandent, depuis l'automne 2002, l'ouverture de négociations et un « rattrapage » des pertes de pouvoir d'achat. Le dernier accord salarial est arrivé à terme en 2001. Les augmentations décidées unilatéralement pour 2002, (0,7 % en mars et 0,6 % en novembre) n'ont pas couvert la hausse des prix de 2,3 % en 2002. La perte du pouvoir d'achat est de 1 % pour 2002 et de 2,6 % depuis 2000. Enfin il n'y a, pour l'instant, aucune revalorisation au titre de 2003. Salaires, emploi, couverture sociale... le contentieux grandit, le gouvernement restant obnubilé par la réduction des dépenses publiques.

Gilles Sarrotte

De la prérentrée, au travail en équipe

Cette année encore une journée en dehors des cours devra compléter la journée de prérentrée. Ce temps ne peut être imposé par les inspections primaires, le SNUipp a d'ores et déjà demandé que les équipes puissent la fixer selon leur besoin.

On peut penser que cette prérentrée tend à confirmer que les enseignants ont besoin de temps pour travailler en équipe. Le SNUipp réaffirme néanmoins que les en-



seignants ont besoin de temps pour travailler mais ceci toute l'année. Emploi du temps, décloisonnements, projets particuliers comme les classes à PAC, les PPAP... les enseignants ne peuvent pas tout faire sur les temps de midi ou à la récré. Et même si 24 + 3 sonne comme une folie en ces temps de rigueur budgétaire, le SNUipp persiste et signe.

Retrait de salaire, une punition ?

Dès la fin juillet, des prélèvements importants de jours de grève (de l'ordre de plusieurs centaines d'euros...) ont été opérés sur des salaires... Début août, la Direction Générale de la Fonction Publique a diffusé aux services des différents ministères une circulaire les incitant à des mesures d'exception pour l'application de la législation en matière de retenues pour grève comme l'inclusion des week-ends et jours non travaillés... Tout cela donne un air de retour sur engagement pris en punissant sévèrement les enseignants grévistes en pleine torpeur estivale !

Les déclarations ministérielles sur le sujet se suivent sans se ressembler, pratiquant le double langage.

Toute les organisations syndicales ont protesté vigoureusement contre cette interprétation exceptionnelle des retenues de jours de grève qui apparaît contradictoire avec la volonté affichée d' « établir un dialogue avec les enseignants »...

Ce n'est pas ainsi que le gouvernement réglera le « malaise des enseignants » et les problèmes de l'éducation...



Direction d'école : finies les vacances ?

En un sens, la rentrée 2002 avait connu un certain répit dans le mouvement croissant de désaffection des directions d'école. Après le record de 4800 directions d'écoles vacantes ⁽¹⁾ atteint en septembre 2001; le chiffre de 3900 comptabilisé en septembre 2002 affichait une baisse. Inversion de tendance ? Sans doute pas; plutôt un fléchissement dû aux mesures d'assouplissement pour l'inscription sur la liste d'aptitude mises en œuvre cette année-là. Les premiers éléments obtenus par l'enquête du SNUipp auprès des départements montrent que ce dernier chiffre pourrait être de nouveau atteint, sinon dépassé à cette rentrée. Sur le fond le problème n'est pas résolu. Les déclarations d'intention des ministres de la rentrée 2002 n'ont été suivies d'aucune ouverture de négociation sur le sujet, d'aucune proposition en réponse aux problèmes de la direction et du fonctionnement de l'école. Une année blanche. Des moyens sont pourtant indispensables, notamment en temps pour que les directeurs puissent assumer leur fonction mais aussi traiter simultanément la question du fonctionnement de l'école. Ce qui signifie pour l'essentiel du temps de décharge pour toutes



les directions, pour le travail en équipe, des emplois administratifs, des aides matérielles, des améliorations indiciaires significatives, le renforcement du rôle du conseil des maîtres. Des exigences qui trouveraient matière à réponse dans un cadre budgétaire

libéré de la contrainte actuelle de diminution des dépenses publiques.

Le SNUipp appelle les directeurs d'école et les conseils des maîtres à poursuivre dès la rentrée l'action dans l'unité en continuant d'appliquer toutes les consignes de blocage administratif.

Gilles Sarrotte

⁽¹⁾ : directions à 2 classes et plus

Consignes nationales du SNUipp

- blocage des enquêtes de rentrée, pas d'envoi de compte rendu
- blocage des enquêtes de l'I.E.N et de l'I.A ; blocage des prévisions de carte scolaire pour la rentrée 2003 ; refus de transmettre les comptes rendus des réunions des conseils des maîtres, d'école ou de cycle, ainsi que les enquêtes diverses à caractère collectif ; pas de participation aux réunions de l'administration ou des collectivités territoriales hors temps de travail ou non remplacées sur le temps de travail.



Retour sur un mouvement

Le mouvement du printemps dernier continue d'interroger. Premiers regards sur une mobilisation où la question de l'éducation a rejilli, interpellant toute la société.

Dossier réalisé par
Céline Lallemand
Jacques Mucchielli
Gilles Sarrotte

Le mouvement du printemps 2003, par son ampleur et par la place importante qu'y ont pris les enseignants, ne s'est pas achevé sans de multiples questionnements. Tout au long des mois de mai et juin, les observateurs sociaux et les médias ont largement commenté ses diverses phases, ses évolutions (voir page 18).

Singulier, ce mouvement l'a été de nombreuses façons. Tout d'abord, comme n'ont pas manqué de le remarquer tous ceux qui s'interrogeaient sur la « *sur-représentation* » enseignante, parce que son objet, à la différence de 1995, ne portait pas que sur une unique question. Si la réforme des retraites brutalement avancée par le gouvernement Raffarin a sans aucun doute pris le devant, et même jouée le rôle de catalyseur, la place des enseignants ne peut s'expliquer hors du contexte de l'Éducation nationale. Les grèves et manifestations, faut-il le rappeler, n'ont pas commencé autour de la question des retraites, mais « *pour la priorité à l'éducation* » qui, pour la première fois depuis longtemps, avait disparu dès le discours d'investiture du Premier ministre. Un mois après la rentrée, une première journée de grève était largement suivie le 17 octobre, suivie d'une manifestation nationale le 8 décembre. Ce mouvement déjà massif, et l'écho très positif qu'il reçut dans l'opinion, fut redevable, dès son origine à une unité syndicale des fédérations de l'Éducation nationale.

Réforme des retraites, décentralisation, suppression des MI-SE et des aides-éducateurs, conditions de la rentrée 2003 ont donc consti-

tué l'essentiel des revendications du monde enseignant. Sur le premier point, le mouvement n'a pas eu la force nécessaire, pour imposer un important recul au gouvernement. Le projet de loi portant réforme des retraites a été voté par le Parlement le 24 juillet. L'architecture initiale du projet n'a pas été modifiée. Le mouvement a juste permis d'obtenir des aménagements à la marge sur la décote, le salaire de référence, les bonifications pour enfant, la cessation progressive d'activité, les avantages familiaux ou le temps partiel (voir pages 16 et 17).

Au chapitre éducation, le gouvernement a reculé sur l'enseignement supérieur et la décentralisation. Les conseillers d'orientation, assistantes sociales et médecins scolaires fortement mobilisés ne sont plus concernés, mais

Les questions de solidarité, de qualité du service public, de répartition des richesses ont été posées faisant ainsi le lien entre éducation et société.

il s'est en revanche obstiné pour les 90 000 personnels ATOSS. Un premier coup d'arrêt est toutefois porté à la logique d'éclatement du service public.

L'octroi d'une enveloppe de 80 millions d'euros pour le recrutement de 4 000 aides éducateurs supplémentaires et le retour des crédits pédagogiques initialement gelés sont aussi à mettre au

crédit de la mobilisation.

Cela ne résout cependant pas le compte des gains et des pertes. La mobilisation enseignante a rappelé à l'opinion l'importance du service public d'Éducation nationale, la difficulté qu'il y a à exercer le métier d'enseignant et à faire réussir tous les enfants dans les conditions actuelles.

« *Ce mouvement laissera des traces* » note Guy Groux, directeur de recherches au Cevipof. Le soutien de l'opinion publique n'a



jamais failli, faisant de l'Education nationale une question de première importance pour l'Etat. Sans doute parce que les questions de solidarité, de qualité du service public, de répartition des richesses ont été posées dans ce mouvement faisant ainsi le lien entre éducation et société. Ce que le gouvernement ne peut oublier. C'est sans doute la raison pour laquelle à la veille de la rentrée, le Premier ministre a reçu lui-même les syndicats enseignants à la veille de la rentrée.

Question d'importance qui sera à nouveau sur le tapis cette année, celle de la priorité à donner à l'éducation qui sera au cœur du débat national annoncé par le gouvernement. Pour sa part, le SNUipp s'attachera à poser ses exigences aussi bien sur les missions de l'école et sa nécessaire transformation que sur l'argent de l'école et la question de l'égalité.

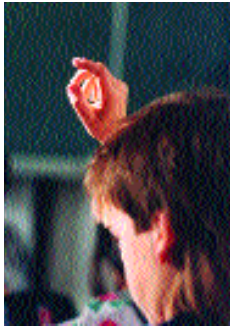
Nous relevons ci-dessus l'importance de l'unité syndicale des fédérations de l'Education nationale. En effet cette unité ne s'est pas échaudée tout au long de l'année. Le rôle des syndicats, déterminant dans le lance-

ment et la conduite du mouvement, a été reconnu, de même que sa capacité à ne pas se substituer aux enseignants. Ceux-ci se rassemblaient quotidiennement lors d'assemblées générales unitaires où se prenaient les

décisions et les modalités de poursuite de l'action. Aujourd'hui encore, l'intersyndicale appelle les enseignants à se réunir dès la rentrée pour analyser la situation et décider des actions à mener.

Éphéméride bien incomplet

- 17/10 : première grève unitaire dans l'éducation (FSU, SGEN, UNSA, CGT, FAEN). 60 % de grévistes dans les écoles. Large soutien de l'opinion publique
- 8/12 : manifestation nationale unitaire pour la priorité à l'éducation : 40 000 personnes
- 1/02 : première journée de manifestations pour les retraites : 500 000 personnes à l'appel de toutes les confédérations
- 3/04 : journée nationale unitaire de grève et de manifestations à l'appel de CGT, FO, UNSA, FSU et fédérations de fonctionnaires. Début de grève reconductible dans certains départements
- 13/05 : mobilisation interprofessionnelle, 2 millions de manifestants pour les retraites. Plus de 80% de grévistes dans le 1er degré. Le 14 mai, la reconduction de la grève dans le 1^{er} degré concerne désormais 70 départements
- 25/05 : 600 000 personnes manifestent à Paris pour les retraites. La grève se généralise dans l'éducation
- 27/05 : sixième grève nationale unitaire dans l'E.N. Le premier ministre annonce des discussions sur la décentralisation et l'éducation lors d'un comité interministériel
- 10/06 : journée interprofessionnelle de grève et de manifestation. Table ronde avec les syndicats de l'E.N : L. Ferry et N. Sarkozy font de premières concessions notamment sur la décentralisation
- 19/06 : dernière journée nationale de mobilisation interprofessionnelle
- 27/06 : l'intersyndicale de l'E.N appelle les personnels à se réunir en A.G dès la rentrée.



Retraites

La loi concernant la réforme du système des retraites a été définitivement adoptée par le Parlement le 24 juillet dernier. En voici les principaux points concernant les fonctionnaires et les salariés du secteur public - et plus précisément les enseignants.

Durée de cotisation. Elle était de 37,5 annuités pour obtenir une retraite à taux plein (75 % du salaire des six derniers mois). Elle s'allonge désormais d'un semestre par an jusqu'à 2008 où elle atteindra 40 annuités, puis 41 annuités en 2012 pour obtenir le taux plein.

Valeur de l'annuité. Elle était de 2 %, elle passera à 1,875 % en 2008, 1,829 % en 2013 et 1,796 % en 2020.

Âge de départ à la retraite. Il sera toujours possible de partir à 55 ans (pour les instituteurs) ou à 60 ans, mais avec une pension de retraite beaucoup moins élevée. Les services à mi-temps sont décomptés comme des services à temps plein pour le calcul des 15 ans de service actif.

Années d'Ecole normale. Les années d'E.N. (comme les années d'IPES à partir de 1960) sont toujours prises en compte dans le calcul des annuités.

Service actif. Avoir travaillé quinze ans de service comme instituteur donnait droit à un départ à la retraite à 55 ans

pleine. Elle ne comptera plus que la moitié. Un nouvel article confirme que les instituteurs intégrés dans le corps des P.E. pourront partir à la retraite à l'âge de 55 ans.

Taux de pension. Il est calculé sur les six derniers mois d'activité, il était de 75 % pour 37,5 annuités (soit 2 % par an). Demain, le taux de pension pour ceux qui partent avant d'avoir cumulé 40 annuités de cotisation (puis 41 annuités en 2012) sera progressivement réduit (voir ci-contre « Valeur de l'annuité »).

Mise en place d'une décote. Dès lors que le départ en retraite se fait avant obtention des annuités requises pour le taux plein (75 % pour 40 annuités en 2008), la décote diminuera le montant de la pension. Elle sera mise en place à partir de 2006. Son taux sera progressif. Une annuité manquante se traduira en 2006 par une baisse de 0,5 % du taux de pension pour atteindre 5 % par année manquante en 2020 (voir tableau de progressivité dans Fsc n°242 du 2 juin 2003 ou sur le site du SNUipp).

La décote s'annule quand la limite d'âge est atteinte selon la progressivité suivante : 56 ans en 2006 et 60 ans en 2020 pour les instituteurs ; 61 ans en 2006 et 65 ans en 2020 pour les professeurs des écoles.

Pour les enseignants qui prolongent leur activité au-delà de l'âge auquel ils peuvent prendre leur retraite, les modalités retenues pour le calcul de la pension sont celles qui étaient en vigueur l'année du droit à la retraite, soit :

- après 55 ans pour les agents ayant 15 ans de service actif ;
- après 60 ans pour les agents ayant un service sédentaire ;

- après l'année où elles ont accompli 15 ans de service pour les femmes ayant eu trois enfants ou plus.

Surcote. Un système de Surcote est instauré : il s'agirait d'augmenter le taux de pension pour ceux qui partent après 60 ans en ayant déjà cumulé 40 annuités de cotisation dès 2004 (3 % par annuité supplémentaire).

Évolution de la pension. Jusqu'ici les retraités bénéficiaient des augmentations de traitements des actifs lorsque la valeur du point d'indice augmentait, que des points d'indice étaient attribués ou qu'une revalorisation indiciaire était prise pour un corps.

Toutes ces dispositions sont supprimées. Les pensions seront indexées sur les prix. Sur le long terme, ce mécanisme d'indexation aboutira à un décrochage des pensions par rapport aux salaires.

Sur le site www.snuipp.fr calculez le montant de votre retraite avec l'application de la nouvelle loi (« Tableau de progressivité de la décote »).

Autre conséquence, contrairement à ce qu'avait affirmé le gouvernement, les actuels retraités sont directement touchés par cette mesure.



la loi au bout du compte

Avantages familiaux. Avant la loi, les femmes bénéficiaient d'une bonification de durée de cotisation d'un an pour tout enfant élevé pendant neuf ans. Le droit européen a jugé cette disposition discriminante à l'égard des hommes.

Désormais, pour tous les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004, la bonification sera accordée aux femmes ainsi qu'aux hommes qui auront obtenu un congé d'au moins deux mois de travail pour élever un enfant avant son huitième anniversaire (congé maternité, d'adoption, parental, disponibilité pour élever un enfant ou pour convenance personnelle).

Attention... les enfants nés avant le concours de recrutement ne donneront pas droit à cette bonification sauf pour les femmes ayant accouché pendant leurs années d'études et ayant réussi le concours dans les deux ans suivant l'obtention du diplôme.

Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004, est attribuée une majoration de six mois de durée d'assurance pour chaque enfant né après le recrutement. Cette majoration ne peut pas se cumuler avec les périodes de congé parental, temps partiel, disponibilité validée dans la limite de trois ans.

Cette disposition concerne indifféremment les femmes et les hommes.

Le droit pour les mères de trois enfants de bénéficier de leur pension après 15 ans de service est maintenu. La majoration de pension de 10 % pour les parents de trois enfants également.

Prise en compte des années d'études. Auparavant, aucune année d'étude n'était prise en compte. La loi autorise les salariés à racheter au plus trois années d'études. Le texte définitif a supprimé deux conditions : l'obtention du diplôme nécessaire pour obtenir le concours et la durée maximum

d'un an entre le diplôme et la réussite au concours.

Il ne s'agit pas d'une « validation » mais d'un rachat différé de périodes passées. Le texte fixe trois possibilités de rachat : durée d'assurance, durée de cotisation, durée de cotisation et d'assurance. Les cotisations versées au titre du rachat des années d'études seront déductibles fiscalement. Aucun montant n'est fixé actuellement. Le premier ministre a annoncé la mise en place d'un groupe de travail qui discutera du montant requis pour le rachat à partir d'une proposition précise du gouvernement. Rappelons que dans un premier temps les montants demandés pour le rachat était tellement onéreux que totalement dissuasif.

Cessation progressive d'activité. Jusqu'ici les professeurs pouvaient partir en CPA dès 55 ans (après 25 années de service), travailler à mi-temps en étant rémunérés à 80 % de leur salaire. Le départ était obligatoire à 60 ans, il ne le sera plus.

La possibilité d'une CPA passe progressivement de 55 ans en 2003 à 57 ans en 2008. Deux formules sont possibles :

- 2 ans avec un service à 80 % rémunéré à 85,7 % suivi d'années à 60 % rémunérées à 70 %.
- service à mi-temps rémunéré à 60 %.

Caisse de retraite obligatoire.

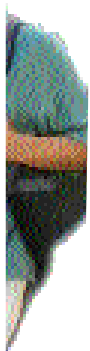
Une Caisse de retraite additionnelle obligatoire sera créée au 1^{er} janvier 2004 afin de prendre en compte une partie des primes, c'est-à-dire tout ce qui ne fait pas partie de la rémunération principale, les heures supplémentaires, les indemnités diverses, ZEP, direction d'école, AIS... La gestion de ce régime paritaire sera confiée à un établissement de droit public. La cotisation sera fixée à un taux de 5% pour les employeurs et de 5% pour les fonctionnaires concernés. Le principe du code des pensions est remis en cause. Cette caisse n'aura pas de rendement avant

plusieurs décennies. Il sera possible de surcotiser (taux plafond 20%)

Pension de réversion. dans le public, les veufs bénéficieront désormais, comme les veuves, d'une pension de réversion égale à 50% de la pension de leur conjoint après le décès de ce dernier.

Retraite anticipée pour les salariés handicapés.

Pour tous les salariés handicapés et donc les fonctionnaires une re
désorn
capaci
ve de :





Un printemps sous observation

Journaux et observateurs de la vie sociale ont largement analysé et commenté le mouvement. Florilège...

Ce mouvement social du printemps dernier a interrogé la presse et les observateurs de la vie sociale dès son début. S'agissait-il d'un nouveau décembre 95 ? La présence remarquable des enseignants traduisait-elle un malaise ? L'enjeu du mouvement dépassait-il la seule réforme des retraites ? Toutes ces questions ont été abordées par les commentateurs en plus de la discussion sur le fondement de la réforme et sur les alternatives possibles. Sur ce dernier point, les économistes aussi sont montés au créneau, à l'instar de Liêm Hoang-Ngoc et Bruno Tinel : « la réforme que vous défendez n'est pas une réforme progressiste. Elle est une réforme conservatrice parce qu'elle préserve l'ordre établi dans le partage du gâteau. Il n'y aurait pas de « trésor caché » dites-vous ? Mais votre réforme écarte la hausse des cotisations patronales pour considérer que la feuille de paye reste la principale ennemie de l'emploi ».

Les commentateurs ont noté le contexte particulier dans lequel s'est inscrit le conflit : « Le gouvernement peut réussir à passer à cause du calendrier mais aussi parce que l'opinion n'est plus celle de 1995 », soulignait dès le 27 mai Roland Cayrol directeur de l'institut de sondage CSA. Ce que notait à sa façon Michèle Lécuse dans un éditorial des Échos, le 4 juin : « Et si Bernard Thibault avait raison ? La réforme des retraites sera conduite à son terme, mais elle sera douloureuse, comme le redoute le leader de la CGT. La campagne officielle de publicité a beau y mettre les formes, souligner à l'envi les avantages et les nouvelles souplesses, cette réforme, bien qu'à minima comparait au souhaitable, exigera beaucoup des fonctionnaires d'abord, des salariés du privé ensuite ». Même avis chez le sociologue Michel Wieviorka : « La mise en place des réformes s'effectue de façon calamiteuse, en disloquant le front d'un syndicalisme déjà fragile (...) 1995 a abouti à une dissolution du Parlement. En 2003 (...) la cohésion so-

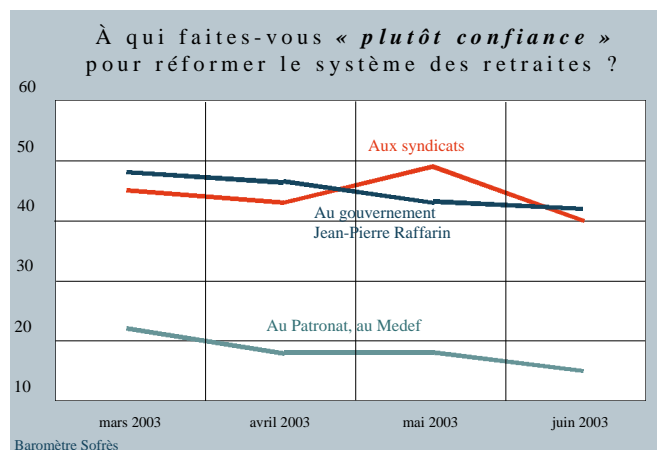
ciale et la capacité du pays à débattre de son avenir risquent de faire les frais de la crise ». Un éditorial du Monde va dans le même sens le 5 juin : « La France se réforme à sa manière, hélas : par la loi, pas par le dialogue social ; par la norme, pas par le contrat. Or il eut été essentiel, et pour le coup véritablement novateur, de tout faire pour réformer autrement sur un sujet aussi sensible et qui touche durement les Français les plus modestes ».

Et Libération de conclure : « Dans ce jeu où personne ne veut céder, chacun devrait y laisser des plumes. Si le mouvement échoue, les syndicats, la CGT en particulier, auront bien du mal à mobiliser les salariés sur les sujets futurs, comme la Sécurité sociale. Mais le gouvernement qui se fait l'apôtre du dialogue social aura perdu, sur ce plan, une grande part de sa crédibilité pour les dossiers à venir. Des deux côtés, la facture sera lourde ». Quelques jours plus tard, Libération estime que le gouvernement a dû céder sur la décentralisation (« Le projet de loi a été vidé de son sens » titre le journal le 11 juin) et avancer « d'autres concessions, cette fois en direction des syndicats du primaire (notamment du SNUipp-FSU) » Des « créations de postes ont été annoncées », « 80 millions d'euros seront débloqués » pour la rentrée et particulièrement pour « recruter des assistants d'éduca-

tion » et « accroître les crédits dédiés à la formation continue ».

Le « malaise enseignant » a largement été commenté. Notant la difficulté des gouvernants à prendre les problèmes à bras-le-corps, Thierry Portes écrit dans le Figaro du 30 mai : « Chaque réforme se rajoute à la précédente, on ne retranche rien, on ne change pas de cap, on empile, on complexifie. Les enseignants parviennent-ils mieux que les élèves et leurs parents à s'y retrouver ? Toujours est-il qu'aujourd'hui l'anglais n'est pas encore appris en primaire, et que l'objectif de 80 % d'élèves au niveau du bac a été abandonné ». Détaillant les difficultés des enseignants, et notamment l'impossibilité à « appliquer l'égalité dans l'exercice quotidien du métier », la sociologue Agnès Van Zanten souligne : « Dans ce discours de crise qu'on entend de la part des enseignants, il y a souvent un sentiment d'isolement et un désir très fort de protéger leur statut individuel. Mais celui-ci est d'autant plus fragilisé que les enseignants ont du mal à défendre une autonomie collective autre qu'au niveau national par la représentativité syndicale. Il faut, je crois, réfléchir à l'organisation des établissements, à la division du travail interne, à un statut collectif des enseignants ».

La Sofres a étudié mois par mois l'évolution de l'opinion publique pendant le mouvement. On note la perte de confiance continue face au Medef et au gouvernement. Face aux syndicats, la courbe évolue en fonction des espérances.



« Ce mouvement laissera des traces »

Guy Groux, directeur de recherche au Cevipof/CNRS, spécialiste des mouvements sociaux et du syndicalisme, analyse le mouvement du printemps des liens avec 1995, ses enjeux, ses échos et le rôle des enseignants.

Comment étudiez-vous les mouvements sociaux ?

J'interroge des acteurs aux regards différents. Syndicalistes, militants, non syndiqués, travailleurs du public ou du privé. Et j'étudie la documentation (presse, bulletins syndicaux, livres savants) afin de la mettre en perspective pour dégager des traits de rupture ou de continuité historique.

Quels liens observez-vous entre le mouvement de 2003 et celui de 1995 ?

Il y a des similitudes. On est face à la même question des retraites, mais on change d'échelle car elle concerne aussi le privé. La nature de la mobilisation est du même type. Un secteur privé qui bouge à la marge quand l'essentiel vient du secteur public ou des entreprises nationalisées. Dans les deux cas, c'est un mouvement qui dure et où la grève déborde dans la rue, se ponctue de manifestations destinées à interpeller l'opinion. Il y a aussi des différences entre 95 et 2003, sans doute plus grandes que ce que l'on en perçoit. Tout d'abord, les contextes politiques. La réforme des retraites de Raffarin est annoncée comme la première d'une longue série, alors que Juppé disait vouloir réformer la sécurité sociale et les régimes spéciaux de retraite, point. Là, le gouvernement affirme qu'il va réformer l'Etat, décentraliser, réformer les statuts, réformer la santé, moderniser le marché du travail etc. La deuxième grande différence est la place prise par les enseignants dans le mouvement. En 95, les moteurs étaient les bastions traditionnels du syndicalisme français, SNCF, RATP.

Comment analysez-vous la place et le rôle des enseignants dans ce mouvement ?

C'est un milieu assez actif et syndiqué mais qui s'est investi comme jamais. Ils posent une exigence en matière de politique scolaire publique. Ils agissent aussi, sur la question des retraites notamment, en tant que salariés. Mais ils expriment également un certain rapport à la culture, et ça, c'est très important. Les acteurs principaux des grands mouvements sociaux précédents exprimaient un rapport politique



Entretien avec
Guy Groux

Les enseignants posent la question de la place de la culture dans une société de plus en plus marchandisée.

qui passait d'abord par l'économique, la production. L'engagement des enseignants, qui sont dotés d'un capital culturel, instruisent et s'instruisent, dépasse de loin les problèmes administratifs de l'éducation nationale ou le besoin d'investir dans l'éducatif. Il y a autre chose. Ils posent la question de la place de la culture et de l'éducation dans une société de plus en plus marchandisée. Ils essaient de définir de quel type de produit spécifique et exceptionnel il s'agit. Comme les intermittents du spectacle d'ailleurs.

Mais pourquoi maintenant ?

Je crois qu'on arrive au bout d'un processus d'épuisement face aux évolutions des métiers d'enseignants depuis 30 ans tendant à nier ce qui en faisait la particularité ou l'aura. Et les pouvoirs publics ne les ont pas aidés. Cela crée une crise d'identité professionnelle doublée d'un immense malaise. Beaucoup d'autres ca-

tégories de salariés connaissent ces bouleversements mais la crise des enseignants percuta, de par leur métier, celles de la société. C'est sans doute ce qui fait la puissance de leur protestation.

Comment analysez-vous la place des syndicats ?

Il y a eu rupture dans les rapports entre les directions syndicales et la base. Un mouvement moins " enrégimenté ", dans lequel le local a eu beaucoup de latitude... Mais l'essentiel de la bataille a été celle de l'opinion publique. La FSU a très bien occupé le terrain médiatique pour essayer de convaincre de la justesse des propositions syndicales. Ceci s'articulant avec les initiatives à la base pour mettre en avant les problèmes de chaque région, de chaque établissement. Situation judicieuse et assez inédite. Le mouvement fonctionnant sur une sorte de compromis de pratique entre un besoin d'autonomie et un besoin de syndicalisme organisé.

Le syndicalisme, dans son ensemble, ressort malgré tout affaibli. Parti d'un appel unitaire à sept en janvier il est divisé aujourd'hui, bien que le prosélytisme d'actions locales spontanées continue. Ce mouvement souligne encore le défi à venir pour dépasser les clivages public/privé, d'autant qu'aucun syndicat n'est vraiment présent dans les PME.

La réforme des retraites a été votée. C'est l'échec du mouvement ?

Dans les faits, oui, même si la courte durée entre l'ouverture du débat et sa clôture n'a pas permis de porter ses enjeux face à une opinion assez schizophrène. Favorable à une réforme des retraites, elle a exprimé une sympathie pour le mouvement lié à ses craintes sur ses modalités. Pour autant ce mouvement, qui s'appuie sur 1995, a été très important et laissera des traces. Il a signifié au gouvernement qu'il ne pourrait faire ses réformes ni n'importe comment, ni n'importe quand, ni à n'importe quelle condition.

**Propos recueillis
par Céline Lallemand**

3^{ème} université d'automne

À vos agendas

Le SNUipp organise en partenariat avec la ligue de l'enseignement sa troisième université d'automne les 21, 22 et 23 octobre à Bombannes, en Gironde. Ce rendez-vous de réflexion sur le métier d'enseignants des écoles réunira cette année encore universitaires, enseignants, chercheurs pour débattre des questions de l'école, de ses enjeux, de ses pratiques, de sa transformation. Seront



notamment présents : Philippe Meirieu, Elisabeth Bautier, Michel Fayol, Philippe Frémeaux, Jacques Bernardin, Joëlle Gonthier, Gérard Chauveau, Marie Durubellat et des chercheurs québécois...

Le programme ainsi que le bulletin d'inscription seront joints au prochain numéro de « Fenêtres sur Cours ».

natation

Bientôt du nouveau



Les dispositions qui régissent l'enseignement de la natation datent de 1987. Le Ministère a décidé de les actualiser. Une circulaire, soumise à concertation, est en voie de parution. Elle devrait apporter des modifications concernant les taux d'encadrement. En maternelle notamment, il passerait d'un adulte pour 8 enfants à 10 dorénavant. La circulaire devrait surtout mieux définir les responsabilités de tous ceux qui concourent à l'organisation des séances de natation, agents municipaux, enseignants, parents. Elle fixerait également comme impératif l'encadrement des séances soit par les enseignants, soit par des personnels dûment qualifiés. Les parents bénévoles ne devraient plus être chargés que de l'encadrement de la vie collective. Dans certaines municipalités, cela nécessitera sans doute de recruter des personnels supplémentaires.

éducation au développement et à la solidarité



« Un cahier, un crayon » pour les enfants d'Afrique de l'Ouest

Du 2 au 15 novembre prochains, Solidarité Laïque, dont fait dorénavant partie le SNUipp, et CAMIF Solidarité organisent la troisième édition de la rentrée solidaire « un cahier, un crayon » pour les enfants. Les enfants, les enseignants sont invités à collecter du matériel scolaire neuf (cahiers, crayons, stylos...) qui sera ensuite distribué au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal. Dans ces trois pays d'Afrique de l'Ouest, l'accès à l'éducation n'est pas garanti à tous les enfants,

notamment les filles qui en sont souvent exclues. D'autre part, Solidarité laïque s'engage à acheter sur place des crayons et des cahiers pour renforcer l'économie locale de ces pays.

Renseignements : 01 45 35 13 13 ou e-mail : uncahier.uncrayon@solidarite-laique.asso.fr

« La culture scolaire doit affronter la concurrence d'une culture de masse bien plus puissante aujourd'hui que l'étaient « les mœurs et les coutumes locales » combattues par l'école républicaine. »

François Dubet,
lors de la dernière Université d'été
de la communication d'Hourtin

petites annonces

En toute simplicité

Si vous désirez passer une petite annonce pour une correspondance scolaire, il vous suffit de nous envoyer vos demandes au SNUipp, c'est gratuit. Pour le reste, il vous faut compter de 12 à 20 euros selon la longueur de l'annonce.

handicap

Le nouveau Décllic

Décllic, magazine de la famille et du handicap, reprend du service. Cette parution de Handicap international avec lequel le SNUipp a travaillé pour son colloque sur l'intégration propose tous les deux mois aux parents et aux professionnels un dossier thématique (intégration scolaire, gestion du patrimoine, entrée en établissement spécialisé...), des informations pratiques pour faciliter la vie quotidienne, de nombreux témoignages de parents et de professionnels, un espace juridique, sans oublier la rubrique médecine et les loisirs.

Pour recevoir gratuitement un numéro découverte. Tél. : 04 78 72 72 72.



Deuxième concours d'écriture

L'eau et l'avenir de la planète

L'eau est probablement la seule ressource naturelle qui touche à tous les aspects de la civilisation humaine - du développement agricole et industriel aux valeurs culturelles enracinées dans la société. L'eau est précieuse mais en est-on tout à fait conscient ? Parce que l'eau revêt une importance vitale pour l'avenir de la planète, l'assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2003 Année internationale de l'eau douce.

Parce que les enfants d'aujourd'hui sont les consommateurs de demain, le Monde de l'éducation, la Ligue de l'enseignement, France 5, le SNUipp organisent un jeu concours en partenariat avec Lire en fête, sous le patronage de l'Unesco.

Les classes sont invitées à réaliser une enquête à caractère documentaire sur l'eau (rivière, mare, canal, mer...) ou sur un problème environnemental lié à l'eau (désertification, inondations, pollutions...).



Pour la deuxième année consécutive, Le Monde de l'éducation, La Ligue de l'enseignement, France 5, et le SNUipp sous le patronage de l'UNESCO organisent ensemble un concours d'écriture.

Cette enquête devra contenir un descriptif à caractère scientifique, une interview, des illustrations (photos, dessins, schémas...) et des sources documentaires.

Les classes peuvent s'inscrire à partir du 2 septembre et jusqu'à la fin de l'opération Lire en fête, le 19 octobre 2003. Le prochain numéro de fenêtres sur cours comprendra un coupon-réponse à renvoyer au SNUipp. Il sera aussi possible de s'inscrire sur le site internet de la cinquième : www.france5.fr/education.

Nathalie Caussimont, ex aide-éducatrice

Portrait



Nathalie Caussimont était aide-éducatrice de puis novembre 1997, dans la ZEP de Lormont en Gironde. Elle revient aujourd'hui à la case départ.

La voilà aujourd'hui de nouveau au chômage. Ex-aide-éducatrice, Nathalie Caussimont n'envisage surtout pas de postuler à un poste d'assistante d'éducation. « C'est vraiment choquant, humiliant. Comme si on n'avait rien fait pendant cinq ans ! ». De son expérience à l'école, elle retire néanmoins beaucoup d'éléments positifs.

Nathalie est devenue AE « parce que c'était un vrai travail, pas une bourse », alors que son BTS de communication ne lui avait pas permis d'en trouver. Dans ses cordes, elle a pu s'occuper du journal de la circonscription, tandis qu'à l'école elle animait l'aide aux devoirs pendant l'étude et, surtout, la BCD. C'est là qu'elle recevait chacune des 10 classes par demi-groupe. Une activité qui s'est longuement construite et qu'elle trouvait « assez passionnante car elle avait un sens pour moi et pour tout le monde ». Aujourd'hui, dans la BCD, il n'y a plus personne. « Les élèves passeront juste 10 minutes pour emprunter un livre » alors qu'ils s'y confiaient facilement auprès de l'AE pour qui les faits d'être jeune, non enseignante et de travailler sur les livres de jeunesse abordant des questions personnelles étaient d'utiles atouts.

Nathalie est sûre qu'il y avait là, comme ailleurs, de quoi créer des métiers nouveaux, même si elle avoue ne s'être jamais faite trop d'illusion sur la volonté gouvernementale d'y procéder. Ce travail en bibliothèque lui a indéniablement permis de construire des compétences nouvelles qu'elle devrait pouvoir acter avec la Validation des acquis de l'expérience, mais atténuée peu l'amertume de son sentiment d'un « retour à la case départ ». Durant ses cinq ans, elle n'a jamais eu accès aux formations qu'elle demandait car elles n'étaient « pas diplômantes ». « Ils voulaient plutôt qu'on prépare des concours administratifs ». Plutôt du genre énergique et déterminée, elle a, en échange, réussi à être employée comme stagiaire en communication par l'IA et le rectorat sur la fin de son contrat. À présent, elle va reprendre ses envois de lettres et CV où figurera l'adresse de ses parents. Mais pas question de retourner y vivre pour de vrai, la page est tournée. « Considérez que je suis SDF ! » leur a-t-elle dit sans perdre son humour...

Céline Lallemand

L'expérimentation « CP à effectifs réduits » se poursuit à cette rentrée. Aucun résultat concernant les évaluations de l'an passé n'a pour l'instant été communiqué par le ministère. La DEP (direction étude et prospective) chargée du dossier devrait publier un premier rapport dans les prochains jours.

Au printemps, le SNUipp a réalisé une enquête auprès de tous les enseignants participant à l'expérimentation. Le plus souvent les impressions étaient positives. Beaucoup ont souligné la plus grande rapidité avec laquelle les enfants entraient dans la lecture, l'approfondissement plus facile de certaines notions. L'intérêt des évaluations régulières est reconnu par les enseignants, qui apprécient mieux les difficultés de leurs élèves, et sont ainsi plus à même d'y remédier. Du point de vue des enseignants, la plus grande disponibilité envers les enfants, les familles est appréciable.

**enseignant de
l'house**
*J'ai le sentiment que les
vies avancent, ils appren-
ent mieux, plus vite mais
reste du domaine de
l'expression, on verra au vu
des résultats ».*

Comme le soulignait Denis Meuret dans son rapport de synthèse sur « les recherches sur la baisse de la taille des classes » à l'origine de l'expérimenta-

tion, la difficulté est d'élucider à quoi tiennent les effets. Méthodes pédagogiques, comportement des élèves, meilleur apprentissage du métier d'élève, tous ces facteurs sont à observer.

Or et c'est là que le bât blesse, le suivi des équipes n'a pas toujours été assuré. Dans certains départements, les équipes de circonscription ont été présentes, dans beaucoup d'autres, les maîtres ont travaillé entre eux. Un travail d'équipe s'est mis en place sans qu'aucun temps n'ait été dégagé pour les personnels, sans qu'aucun accompagnement ne vienne les éclairer. La surcharge de travail s'est fait sentir. On peut le regretter tant ce type d'expérimentation gagne en pertinence quand les équipes concernées peuvent réaliser un travail concerté et nourri par un accompagnement en lien avec les recherches en sciences de l'éducation.

L'expérimentation touche de nouveau 100 classes de CP et un suivi des élèves concernés l'an passé devrait être organisé en CE1.



CP à 10 : premier bilan

100 classes de CP participeront cette année encore à l'expérimentation CP « à effectifs réduits », retour sur l'année écoulée alors que les premiers résultats sont attendus.

Denis Meuret, professeur en Sciences de l'éducation

« De l'avis général des chercheurs, il reste beaucoup à comprendre de la façon dont la réduction de la taille des classes agit sur les conditions de l'enseignement ».

Les classes choisies le sont dans les mêmes départements que l'an passé, (Bouches-du-Rhône, Somme, Seine St Denis, Val de Marne, Nord, Pas de Calais, Rhône Paris, réunion, Eure, Seine Maritime, Haut-Rhin, Yvelines, Essonne, val d'Oise). Les classes pourront toutefois être différentes du moment que « les terrains » soient de caractéristiques semblables à ceux retenus l'année passée. Les critères restent donc les résultats aux évaluations CE2 (inférieurs à la moyenne nationale) et les difficultés sociales.

Les 2000 CP dédoublés annoncés par le mi-

nistre en mai dernier ne relèvent pas de l'expérimentation. En fait, le dispositif prévoit le dédoublement de 500 classes de CP complet et celui, partiel, de 1 500 CP à raison de 8 à 9 heures par semaine. Le SNUipp a déjà souligné le bricolage qu'imposait ce type de fonctionnement à moyens constants. Tous les postes qui le peuvent vont être récupérés et les assistants d'éducation mis à contribution. Mais les conditions difficiles attendues à la rentrée pourraient mettre à mal le dispositif ministériel.

Lydie Buguet

Nouveaux programmes : défaut d'accompagnement



Une enquête a été conduite par le ministère auprès de 95 départements pour évaluer la mise en place des nouveaux programmes en PS, GS, et CE2, premières années des trois cycles de l'école primaire. Le rapport note « le bon accueil » réservé aux programmes « même si des obstacles restent à surmonter quant à leur appropriation et à leur mise en œuvre ». Des fortes demandes de temps et d'accompagnement par des documents ou des formations se sont manifestées faisant échos aux revendications du SNUipp sur le sujet. Dans le détail, seules 50 % des classes de PS et GS concernées ont intégré des modifications induites par les nouveaux programmes dans le domaine du langage et 35 % dans les autres domaines. Ces évolutions se traduisent par une place plus importante des activités de langage. En CE2, le nombre moyen d'ouvrages lus en classe reste inférieur à dix. Différents obstacles sont relevés par le rapport de synthèse dont « les difficultés

à penser des scénarios pédagogiques », « la méconnaissance de la littérature de jeunesse », l'hétérogénéité des élèves et les difficultés d'ordre matériel. La transversalité de la langue commence à être prise en compte, le plus souvent en sciences.

Ce rapport souligne les difficultés de la mise en place des langues vivantes, liées « pour l'essentiel à la précarité de l'organisation de cet enseignement par manque de personnels habilités ».

Dans les points positifs, le rapport mentionne la progression des pratiques expérimentales en sciences (même si elles restent minoritaires), le rôle du dispositif des classes à projet artistique et culturel. Cette synthèse confirme la nécessité d'accompagner d'une formation continue de qualité la suite de la mise en place des nouveaux programmes, et d'aider les équipes qui en expriment le besoin.

Lydie Buguet

Demandez le Kisaitou !

La troisième édition du **Kisaitou 2002**, mise à jour et sensiblement étoffée, complétée par un CD Rom, est disponible auprès des sections départementales.



Prix : 21 euros pour les syndiqués et 25 euros pour les non-syndiqués.

(fenêtres sur cours)

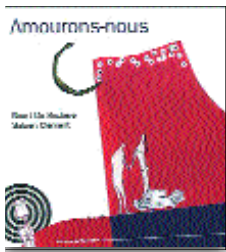
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris
Tél : 01.44.08.69.30
e-mail fsc@snuipp.fr

- Directeur de la publication : Alain Boussard
- Rédaction : Caroline Bagur, Lydie Buguet, Tiphaine de Champchesnel, Nicole Geneix, Bernadette Groison, Delphine Henry, Philippe Hermant, Eliane Lancelotte, Céline Lallemand, Pierre Magnosto, Jacques Mucchielli, Gilles Sarotte, Laurent Zappi
- Impression SIEP - Bois Le Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 72-74 av Dr Arnold Netter 75012 Paris - Tél : 01.40.02.99.00
 - Prix du numéro : 1 euro
 - Abonnement 23 euros
- ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S
- Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale

La vie, la mort... l'amour

Amourons-nous, Geert De Kockere, ill. S. Clement (A), Rouergue (Do A do) 2003 (14 euros). Pour tous dès 12 ans.

Coup de cœur absolu pour cet album qui chante l'amour, le désir, le plaisir, avec la poésie des mots simples de la conjugaison amoureuse. De grandes illustrations au trait, colorées de pourpre ou de nacre, évoquent deux corps nus, longilignes qui se cherchent, se trouvent, se caressent, s'étreignent avec la pudeur et la tendresse de l'évidence, sans une once de vulgarité. Geert De Kockere, reconnu aux Pays-Bas comme poète, a plusieurs titres publiés en France pour les enfants dès 4 ans, comme « Tête à tête » chez MILAN, « Sacrée Zoé ! », « Nanette » et « Willy » chez Circonflexe. Souhaitons que cet album magnifique soit offert à tous les amoureux en puissance, dès l'enfance !



Dans le ventre des dames, M. Doray (A) – Didier 2003 (11,90 euros) Dès 5 ans.

Dans la mouvance de son très bel album noir et rouge sur la mort « Et après », M. Doray nous offre ce livre tête-bêche qui se lit dans les deux sens, pour expliquer aux enfants que : « Dans le ventre des dames... des fois il y a un bébé », mais que « Dans le ventre des dames... des fois il n'y a pas de bébé ». Jamais jusqu'alors la possibilité – si récente – pour une femme de donner ou non la vie n'avait été abordée pour les



plus jeunes... Les illustrations très épurées, sont, là encore, en noir et rouge. Un langage imagé qui fera peut-être bondir ou sourire certains (l'œuf, la graine du papa, la fleur de la maman, les coussins rouges de l'utérus...) tente de rendre l'explication biologique de la fécondation, des règles etc. accessible aux plus jeunes... et y réussit. Sans oublier de dire que cela se passe entre un monsieur et une dame qui s'enlacent parce qu'ils s'aiment « de tous leurs yeux, de tout leur cœur, de tout leur corps ».

Un Secret pour grandir C. Norac, ill. C. Cneut (A) Pastel 2003 (13,50 euros). Dès 6 ans.

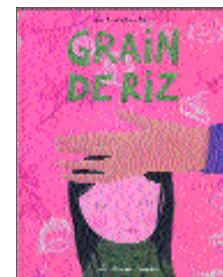
Un jeune garçon, Salam, qui se trouve trop petit, part à la recherche d'un secret pour grandir. Au cours de ce voyage initiatique, il engrange dans son sac quelques trésors qui pourraient lui être utiles : de grandes feuilles, un caillou, une plume d'oiseau... Mais un homme du désert lui fera comprendre que c'est le chemin qu'il a parcouru, les rencontres qu'il a faites, ses expériences de la vie qui l'ont fait grandir. Pour ce conte d'inspiration orientale, C. Cneut, illustrateur, a créé de somptueuses images dont les rose indien, les safran, les ambres éclatent sur des noirs profonds. On admire le raffinement des costumes, la luxuriance des tissus, les personnages étranges, les mises en pages étonnantes, décalées... Tout ce talent que l'on retrouve dans les autres albums que Cneut a publiés en France comme illustrateur ou comme auteur, tels que « La fée sorcière » (B. Minne), « L'étonnante histoire



d'amour de M. Lucien », « Rouge jaune noir blanc » et « Antonio de l'autre côté du monde » chez Pastel, ou « Willy » et « Sacrée Zoé » (déjà cités) chez Circonflexe.

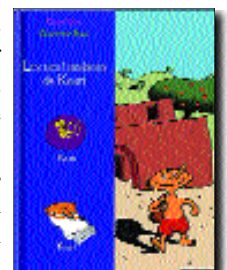
Grain de riz, A. Terral, ill. B. Gibert (A) - Casterman (Albums Duculot) 2003 (11 euros). Dès 5 ans.

Sur la couverture saumon, une main s'avance vers un petit visage émacié, aux yeux clos, encadré d'une chevelure sombre. La petite fille alitée est malade. Elle dit avec des mots simples ses angoisses, son impression que les choses inanimées prennent vie et grandissent pour s'emparer d'elle, sa sensation de rétrécir jusqu'à devenir aussi petite qu'un grain de riz. Le texte exprime ce sentiment d'être entre deux mondes que crée la fièvre, la maladie. Les illustrations de B. Gibert donnent forme à ces songes éveillés et le travail sur les volumes traduit cette angoisse de disparaître.



Les neuf maisons de Kouri, C. Ubac & C. Blain (R) Nathan (Demi-Lune) 2003 (5,75 euros). Dès 7 ans.

De sa naissance à sa mort, voilà l'histoire de Kouri. Du ventre de sa mère, sa première maison « aux parois vivantes », qu'il devra quitter pour naître à la vie, jusqu'à sa dernière demeure, en passant par toutes ces maisons qu'il construira dans son voyage autour du monde, pour sa survie ou pour le bonheur de sa famille, ce sont toutes les étapes de la vie de Kouri, la vie d'un être sage qui affronte l'existence avec courage. Et quand la mort lui fait signe, il est conscient d'avoir eu une vie utile et bien remplie. Bonne rentrée !



L'Allocation de rentrée scolaire (ARS)

permet de compenser les dépenses occasionnées par la rentrée scolaire des enfants âgés de 6 à 18 ans. Elle est versée avant la rentrée pour les enfants âgés de moins de 16 ans, et sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage pour les 16 - 18 ans.

Le montant de l'ARS est de 254,57 euros. Le plafond de ressources est fixé à 16 414 euros, il est majoré de 3 788 euros par enfant supplémentaire.

Une allocation de rentrée scolaire dégressive peut vous être versée si les ressources sont légèrement supérieures à ce plafond.

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles, se dérouleront les 17 et 18 octobre 2003. Le jour du scrutin sera choisi entre ces deux dates par la commission électorale.

« **L'éducation au développement et à la solidarité internationale** vise à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à permettre la réflexion sur les moyens d'y remédier, afin que tous les peuples et toutes les personnes aient le droit de contribuer au développement et d'en bénéficier ». Le BO n°30 du 27 juillet donne de nombreuses pistes et aides pédagogiques sur ce sujet.

Lu dans le BO

- Enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections "langues régionales" des collèges et des lycées – n°24 du 12 juin 2003
- Mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire – n°24 du 12 juin
- La photographie scolaire – n°24 du 12 juin 2003
- Préparation de la carte scolaire du premier degré – n°28 du 10 juillet 2003
- Diplômes et titres permettant de se présenter aux concours de recrutement de certains personnels enseignants – n°28 du 10 juillet 2003
- Programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'enseignement scolaire - année 2003-2004 – n°29 du 17 juillet 2003
- Recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale - session 2003 – n°29 du 17 juillet 2003
- Accès aux fonctions de directeur d'EREA et de directeur de d'ERPD - année 2003-2004 – n°29 du 17 juillet 2003
- Éducation au développement et à la solidarité internationale - n°30 du 24 juillet 2003.

Questions / Réponses

Peut-on reporter un congé maternité lorsqu'il tombe pendant les vacances scolaires ?

Non, le congé maternité commence au moins 15 jours avant la naissance et finit à son terme. Il n'est pas tenu compte des jours de congé, il ne peut ni être fractionné, ni être reporté.

À l'issue de mon congé de maternité, je vais prendre un congé parental de 6 mois qui s'arrêtera le 18 juillet. Comment serai-je rémunérée à compter de cette date ?

Votre rémunération sera rétablie à partir de la date de la reprise de vos fonctions même si cette date tombe pendant les congés scolaires.

Actuellement à mi-temps, je vais bientôt être en congé maternité. Quelle sera ma rémunération pendant celui-ci ?

Pendant la durée du congé maternité, la rémunération se fait à taux plein.

PRESTATIONS FAMILIALES REVALORISATION DES PLAFONDS DE RESSOURCES

Complément familial, APJE et allocation d'adoption

Pour 1 enf.	17 613	Pour les ménages où les deux conjoints travaillent et pour l'allocation isolée, le plafond de ressources est majoré de 5663 euros. Ces montants s'entendent par enfant à charge (ou à naître dans le cas de l'APJE) Dans les DOM, les plafonds de ressources pour l'ouverture du droit à ces trois prestations familiales ne doivent pas dépasser ceux fixés pour l'attribution de l'ARS.
Pour 2 enf.	21 136	
Pour 3 enf.	25 363	
Par enf. Sup.	+ 4 227	

Allocations de rentrée scolaire (ARS)

Pour 1 enf.	16 414	L'ARS est versé à toutes les familles d'un enfant même non bénéficiaires de prestations versées par les CAF.
Pour 2 enf.	20 202	
Pour 3 enf.	23 990	
Par enf. Sup.	+ 3 788	

Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle (Afeama)

Pour un enfant, les revenus nets catégoriels doivent être :

- inférieurs ou égaux à 80% du plafond de ressources pour le droit à l'ARS, soit 13131 euros pour prétendre à l'aide au taux maximum.
- compris entre 80% et 110% du plafond de ressources pour le droit à l'ARS, soit entre 13131 et 18055 euros pour prétendre à l'aide au taux médium.
- Supérieurs à 110% du plafond de ressources pour le droit à l'ARS, soit 18055 euros pour prétendre à l'aide au taux minimum.

Ces plafonds de ressources sont majorés par enfant à charge supplémentaire.

Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)

Pour la garde d'un enfant de moins de trois ans, l'AGED prend en charge 50% des cotisations sociales dues pour l'emploi de la garde d'enfant dans la limite de 1050 euros par trimestre si les ressources de la famille pour l'année 2002 sont égales ou supérieures à 35335 euros. Si les revenus n'excèdent pas ce plafond, l'allocation prend en charge 75% des cotisations sociales dans la limite de 1574 euros par trimestre.

Pour la garde d'un enfant âgé de trois à six ans ou en cas de bénéfice d'une allocation parentale d'éducation à taux partiel (quel que soit l'âge de l'enfant, l'AGED prend en charge 50% des cotisations sociales dans la limite de 525 euros par trimestre.

Leur a vis

M. K. Chandrasekhar, délégué de l'Inde à l'OMC :

« On dirait que les pays riches tentent d'ouvrir grand les marchés des pays en voie de développement sans s'engager à ouvrir les leurs. »

José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne :

« Il y a une collusion édifiancée entre les dirigeants politiques, l'OMC et les 15 plus grandes multinationales de l'agroalimentaire. Comment peut-on imaginer que ces hommes de pouvoir travaillent pour améliorer les conditions de vie quotidienne de leurs concitoyens ? »

Agnès Bertrand, Observatoire de la mondialisation :

« L'OMC parle d'accès aux médicaments mais rien ne se fait. Dans le même temps, les barrières douanières des pays du sud ont été fortement abaissées depuis sa création. Ils y gagnent quelques points d'exportation mais contre beaucoup d'importations et d'instabilité économique et sociale. »

Jacques Attali, président de PlaNet Finance, sur l'AGCS :

« Il ne s'agit pas que d'une menace théorique : les grandes entreprises américaines de culture, d'éducation, de services financiers feront tout pour pénétrer nos marchés »

Pascal Lamy, commissaire européen au commerce :

« L'objectif de l'Union Européenne dans cette négociation internationale n'est en aucune façon de « privatiser la planète » mais, bien au contraire de maîtriser la mondialisation. Car l'Union refuse la loi de la jungle ».

On Mobilise à Cancun



Le plateau du Larzac qui a réuni plus de 200 000 personnes en août contre l'OMC

Présentation d'une organisation dont le prochain sommet à Cancun, du 10 au 14 septembre, risque d'être houleux dedans et très contesté dehors.

Appelé contre le sommet de l'OMC, Larzac 2003 ⁽¹⁾ a été un succès saisissant avec la présence de plus de 200 000 personnes. Malgré la canicule, sur le plateau aveyronnais, du 8 au 10 août, paysans, intermittents du spectacle, étudiants, enseignants venus de toute la France, ont participé aux multiples forums proposés. Un appel à manifester a été lancé pour le 6 septembre.

Accusée d'exploitation au sud et de vagues de régression au nord, l'OMC et ses décisions aussi injustes qu'opaques.

L'organisation mondiale du commerce a été fondée en 1994 pour remplacer le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Elle compte aujourd'hui 146 pays membres qui se réunissent tous les deux ans en « conférence ministérielle ». Son but est de définir des règles communes régissant le commerce mondial par le biais d'accords (droits de douane, subventions nationales ou propriété intellectuelle) visant à ouvrir les marchés de différents secteurs de marchandises et de services.

L'OMC s'attache aussi à régler les différends commerciaux entre pays membres. Après plaintes et délibérations, elle impose décisions et sanctions. L'objectif de l'OMC est simple, il s'agit d'augmenter au maximum les échanges mondiaux considérant que l'accroissement de richesses produites bénéficiera à tous.

Depuis 1994, par exemple, elle a rendu obligatoire à chaque pays d'importer 4 % (5 % pour les pays riches) de sa consommation de produits alimentaires. Or, c'est là que le bât blesse. Les producteurs, du nord comme du sud, semblent beaucoup moins bénéficier de la situation que les multinationales, sans parler des conséquences sur l'environnement.

Depuis la création de l'OMC, les pays pauvres sont de plus en plus pauvres. Dépendant à 70 % d'une agriculture sous-mécanisée, ils sont exclus de fait de la concurrence, d'autant qu'USA et UE versent 300 milliards de dollars de subventions à leurs agricultures. Sur ce point il sera difficile aux pays membres de s'entendre à Cancun (Mexique). Mais le gros du commerce mondial reste l'industrie (80 %) et, sur ce terrain, les gros exportateurs (Australie, USA, Canada, Argentine, Afrique du sud) exigent une baisse généralisée des droits de douane, quand d'autres (Japon, UE, Inde) opteraient pour des niveaux différenciés.

Autre sujet de tension : la santé. En décembre, alors que 145 membres signaient un compromis permettant aux pays pauvres d'acheter des médicaments sans brevets, les États-Unis, sous la pression du lobby pharmaceutique, se rétractaient.

Pour l'instant, seule la libéralisation des échanges agricoles et industriels est à l'ordre du jour mais l'OMC oblige à un « accord global » sur le commerce de tous les marchandises et services, mettant chacun dans une situation de donnant donnant difficile à tenir. Le poids à venir de l'AGCS (accord général sur le commerce des services) sur les services publics (éducation, santé), risque d'être fatal pour les pays où ils sont le plus développés.

Céline Lallemand

⁽¹⁾ A l'initiative de la Confédération paysanne et co-organisé par ATTAC, G10, FSU, MIB, Droits devant, AC, Greenpeace et Novox.

Musique

Jazz, Klezmer et Palestine

The Word quintet était connu auparavant sous le nom de Kol Simcha lorsque le groupe jouait de la musique klezmer lors des mariages juifs. Un changement de nom pour un changement de cap, une musique qui garde ses racines mais fortement nourrie d'influences du jazz, du blues, de la musique classique occidentale. Dans le dernier album, des œuvres pour orchestre et quintette alternent avec des intermezzos symphoniques interprétés par le London Mozart Players. Une magnifique rencontre musicale avec pour instruments fétiches la clarinette et la flûte.

Exile de Gilad Atzmon veut exprimer la souffrance du peuple palestinien.

Clarinette toujours sur fond de mélodies traditionnelles juives avec des textes arabes engagés. Une belle harmonie entre l'énergie rythmique du jazz et des influences moyen orientales.

Laure Gandebeuf



L'agenda

« La crise de la culture scolaire. Origines, interprétations, perspectives »

Ce colloque est organisé par l'INRP et l'École doctorale de philosophie de l'Université Paris-I avec le concours de l'IUFM de Franche-Comté.

A Paris, Sorbonne, les 4, 5 et 6 septembre 2003 . Contact : culturescolaire@inrp.fr

Forum Handicap « Du bénéficiaire à l'acteur, agir ensemble pour plus d'autonomie »

Colloque sur les thèmes suivants : « vers une société accessible, de la réparation à la prise en compte de l'environnement » ; « évolution des pratiques, de la prise en charge à la médiation » ; « transformation des structures, de l'institution au lieu de ressources ».

A Chalon sur Saône, les 10, 11, 12 septembre prochains.

Informations : www.forum-handicap-71.asso.fr.

Pub

Cabinet Chodes

« Exclure de l'activité mercantile l'acte de créer »

Le metteur en scène Stanislas Nordey revient sur la lutte des intermittents, politique culturelle du gouvernement et la place que tient le secteur public dans la culture

Le système d'indemnisation du chômage apparaît comme un des principaux financeurs de la culture en France. Cette situation vous semble-t-elle juste ?

Il faut prendre en compte la spécificité française. En Allemagne par exemple, il y a des théâtres dans chaque ville avec des troupes permanentes et des artistes engagés toute l'année, alors qu'en France on a, pour ce qui concerne le théâtre, une seule compagnie permanente, la Comédie Française. A partir du moment où la régularité de l'emploi n'est pas assurée il a fallu inventer un système dérogatoire. Certes, le système des intermittents est perfectible, mais jusque là il marchait très bien. Les abus dont on nous a tant rabattu les oreilles viennent des dérives de la part des employeurs. Avant de remettre en cause ce statut il aurait fallu proposer un modèle différent, ce qui n'a pas été le cas. Le système d'indemnisation par le chômage est le meilleur qui ait été trouvé pour le moment. Si le ministère de la culture était beaucoup mieux doté, les intermittents penseraient peut-être différemment mais nous restons dans le cadre d'un budget de la culture constamment en recul.

Il a été reproché au gouvernement de ne pas avoir de politique culturelle. Est-ce votre sentiment ?

Ce qui m'a le plus étonné c'est l'invisibilité du ministre de la culture sur le terrain. On attend de notre ministre de tutelle qu'il soit là quand il y a des problèmes. Il aurait fallu qu'il soit à Aix, à Avignon, etc. En ce moment, il y a un certain nombre de ministres qui deviennent invisibles : le ministre de la culture, le ministre de l'Education nationale, demain peut-être celui de la santé. Ce phénomène marque l'abandon de politiques spécifiques et donc d'une politique culturelle.

Ce n'est pas nouveau, sous la précédente mandature la politique culturelle n'était pas aussi active que ça, je pense toutefois que la crise aura permis de montrer que la culture fait partie de l'économie, qu'elle génère des emplois, des richesses dans le tourisme. Elle aura contraint les collectivités à se poser la question de la culture alors que beaucoup l'ont abandonnée, droite et gauche confondue.



Stanislas Nordey, directeur de l'école de théâtre national de Bretagne à Rennes, est également metteur en scène et comédien.

Justement, ce qui semble guider en priorité les décideurs c'est le souci de rentabilité économique alors que ce que produit la culture reste difficilement quantifiable. Comment prendre en compte la spécificité culturelle ?

On pourrait poser la même question pour l'enseignement. L'Education nationale ne peut pas être rentable dans le sens où elle ne produit pas directement de la richesse. C'est pour cela qu'il serait dangereux d'abandonner la sphère du public. Quand on est dans l'enseignement privé, dans le théâtre privé, dans l'industrie du cinéma, on est confronté à des choix de rentabilité. La culture est un travail au même titre que tout autre, mais qui n'est pas directement productif. Il produit autre chose, de la pensée et à ce titre il faut absolument

exclure de l'activité mercantile l'acte de créer et la fonction de diffuser. Derrière ce qui se passe aujourd'hui avec les intermittents on a l'Europe et les négociations sur l'AGCS à l'OMC qui préconisent la rentabilité de tout, de la santé, de l'enseignement, de la culture. Même dans le théâtre public on sent cette dérive depuis quelques années. On nous fait parfois comprendre que ce serait bien si les spectacles étaient rentables...

Certains préconisent l'organisation d'Etats Généraux de la culture. Quel est votre point de vue ?

Je crois qu'il faudrait plutôt constater l'état général du désastre. La convocation de la part du ministre de la culture sera vraisemblablement boycottée, car nous sommes dans une situation de crise. Nous, on ne défend pas quelque chose de catégoriel. On défend l'idée que faire circuler de la pensée, de la parole, ça va aider les autres à vivre, changer leur regard sur le monde. En s'attaquant à notre art, à notre part d'imaginaire, on va aussi contre la part d'imaginaire de ceux qui ne sont pas artistes. C'est ça qui est le plus grave. On voit la disparition annoncée de la diversité, de la liberté de créer et on peut d'autant plus la visualiser que ça s'est déjà passé dans grand nombre de pays européens. On peut prendre comme exemple le cinéma. La France accueille et produit Abbas Kiarostami et bien d'autres cinéastes qui ne tournent plus dans leur pays parce que les systèmes ont été complètement démantelés. La fameuse exception culturelle dont on parle a des effets très concrets. Elle est garante de la diversité des auteurs.

**Propos recueillis par
Pierre Magnetto**